

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Non soutenu

N° CF1113

AMENDEMENT

présenté par
Mme Bourouaha, M. Maillot, M. Maurel, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Culture »**

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	0	30 000 000
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	30 000 000	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	0
TOTAUX	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La baisse du programme « transmission des savoirs et démocratisation de la culture » de 810 millions à 737 millions d'euros est un coup dur pour les artistes et les structures qui favorisent l'accès à la culture pour toutes et tous, et la formation artistique.

Cette mission est cruciale car elle soutient la création artistique, la formation et l'accès à la culture, surtout pour les publics éloignés.

Afin de se conformer à la LOLF et aux règles de recevabilité des amendements, cet amendement est ainsi rédigé :

L'action 02 du programme 361 est abondée en AE et en CP de 30 millions d'euros.

Ces crédits sont prélevés AE et en CP hors titre 2 sur l'action 01 du programme 175.